



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.2770

11 décembre 1987

FRANCAIS

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 2770<sup>e</sup> SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le vendredi 11 décembre 1987, à 18 h 55

Président : M. BELONOGOV

(Union des Républiques  
socialistes soviétiques)

Membres : Allemagne, République fédérale d'  
Argentine  
Bulgarie  
Chine  
Congo  
Emirats arabes unis  
Etats-Unis d'Amérique  
France  
Ghana  
Italie  
Japon  
Royaume-Uni de Grande-Bretagne  
et d'Irlande du Nord  
Venezuela  
Zambie

Le Comte YORK von WARTENBURG  
M. DELPECH  
M. TSVETKOV  
M. YU Mengjia  
M. SALE  
M. AL-SHAALI  
M. OKUN  
M. BLANC  
M. GBENO  
M. BUCCI  
M. TANIGUCHI  
  
Sir Crispin TICKELL  
Mlle TRUJILLO  
M. TUZE

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 18 h 55.

REMERCIEMENTS AU PRESIDENT SORTANT

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Etant donné qu'il s'agit de la première séance du Conseil de sécurité pour ce mois de décembre, je voudrais, au nom du Conseil et en mon propre nom, rendre un hommage très chaleureux à mon prédécesseur, l'Ambassadeur Kikuchi, Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour le dévouement dont il a fait preuve en tant que président du Conseil pendant le mois de novembre. Je suis certain de parler au nom de tous les membres du Conseil en lui exprimant notre profonde admiration et notre reconnaissance pour les qualités diplomatiques et la constante courtoisie dont il a fait preuve dans la conduite des travaux du Conseil le mois dernier.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA SITUATION DANS LES TERRITOIRES ARABES OCCUPES

LETTRE D'ETER DU 11 DECEMBRE 1987, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU YEMEN DEMOCRATIQUE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/19333)

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du Représentant permanent des Emirats arabes unis auprès des Nations Unies une lettre datée du 11 décembre 1987, qui se lit comme suit :

"J'ai l'honneur de prier le Conseil de sécurité d'inviter M. Zehdi Labib Terzi, Observateur permanent de l'Organisation de libération de la Palestine auprès des Nations Unies, à participer, conformément à la pratique établie, à la discussion de la question soumise à l'examen du Conseil, intitulée "La situation dans les territoires arabes occupés."

Cette lettre sera distribuée en tant que document officiel du Conseil de sécurité, sous la cote S/19336.

La proposition des Emirats arabes unis n'est faite ni en vertu de l'article 37 ni de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, mais si les membres du Conseil l'approuvent, cette invitation à participer au débat confèrera à l'Organisation de libération de la Palestine les mêmes droits de participation que ceux dont jouissent les autres Etats Membres lorsqu'ils sont invités à participer au débat en vertu de l'article 37.

Un membre du Conseil souhaite-il prendre la parole sur cette proposition?

M. OKUN (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, avant de présenter mes brèves observations, permettez-moi de saisir cette occasion pour vous souhaiter la bienvenue à la présidence du Conseil. Je suis certain que, sous votre direction, nous aurons un mois de travail fructueux. En même temps, je voudrais remercier l'Ambassadeur Kikuchi et l'ensemble de sa délégation pour le travail sérieux qu'il ont réalisé au cours du mois précédent.

M. Okun (Etats-Unis)

Les Etats-Unis ont toujours estimé qu'en vertu des dispositions du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, la seule base juridique permettant au Conseil d'inviter des personnes à prendre la parole au nom d'une organisation non gouvernementale est l'article 39. Depuis 40 ans, les Etats-Unis sont favorables à une interprétation généreuse de l'article 39 et n'auraient certainement émis aucune objection si la question s'était posée dans le contexte de cet article. Mais nous sommes opposés à des dérogations spéciales à la procédure établie.

Les Etats-Unis sont, par conséquent, opposés à ce que soit octroyé à l'Organisation de libération de la Palestine le droit de participer au débat du Conseil de sécurité dont jouirait cette organisation si elle représentait un Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies. Nous estimons, certes, qu'il convient d'entendre tous les points de vue, mais, pour ce faire, il n'est pas nécessaire de contrevenir au règlement. En particulier, les Etats-Unis n'approuvent pas les pratiques, récemment suivies au Conseil de sécurité, qui semblent tendre sélectivement à rehausser le prestige de ceux qui souhaitent s'adresser au Conseil en faisant dérogation au règlement intérieur. Nous estimons que cette pratique ne repose sur aucune base juridique et représente une entorse au règlement.

C'est pourquoi les Etats-Unis demandent que soit mise aux voix la proposition concernant cette invitation. Il va de soi que les Etats-Unis voteront contre cette proposition.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Je remercie le représentant des Etats-Unis des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Si aucun autre membre du Conseil ne souhaite prendre la parole, je considérerai que le Conseil est prêt à se prononcer sur la proposition des Emirats arabes unis.

Il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Argentine, Bulgarie, Chine, Congo, Emirats arabes unis, Ghana, Japon, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela, Zambie.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique.

S'abstiennent : Allemagne, République fédérale d', France, Italie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

M. Taniguchi (Japon)

Palestine en tant que représentant des Palestiniens était essentielle pour la solution de la question du Moyen-Orient.

En 1975, le Japon, en tant que membre du Conseil, a exprimé l'opinion qu'il convenait d'inviter l'OLP, l'une des principales parties intéressées à la question du Moyen-Orient, lors des délibérations du Conseil sur la question du Moyen-Orient, y compris la question de Palestine. A ce stade, je voudrais confirmer cette position. En conséquence, nous avons appuyé la participation des représentants de l'OLP.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Je remercie le représentant du Japon des paroles aimables qu'il m'a adressées.

J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu une lettre datée du 11 décembre 1987, émanant du Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, qui se lit comme suit :

"En ma qualité de président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, j'ai l'honneur de demander à être autorisé à prendre part à l'examen, par le Conseil de sécurité, de la question intitulée 'La situation dans les territoires arabes occupés', conformément aux dispositions de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil."

En des occasions précédentes, le Conseil de sécurité a invité des représentants d'autres organes des Nations Unies à prendre part à l'examen de questions inscrites à son ordre du jour. Selon la pratique établie en la matière, je propose que le Conseil adresse une invitation au Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

Comme il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Le Président

Le Conseil va maintenant aborder l'examen du point inscrit à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité est réuni aujourd'hui à la suite d'une requête, contenue dans une lettre datée du 11 décembre 1987 (S/19333), adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Yémen démocratique en sa qualité de président du Groupe des Etats arabes pour le mois de décembre. Les membres du Conseil ont reçu la photocopie d'une lettre datée du 11 décembre 1987, émanant du Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, qui sera publiée sous la cote S/19337.

Le premier orateur est le représentant de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), que j'invite à faire sa déclaration.

M. TERZI [Organisation de libération de la Palestine (OLP)]

(interprétation de l'anglais) : Dès l'abord, j'aimerais vous dire, Monsieur le Président, combien nous sommes heureux que le représentant de la grande révolution d'Octobre préside nos délibérations, en particulier au moment où le camarade Gorbatchev a traversé l'Atlantique pour faire les premiers pas sur le chemin de la paix. Nous croyons que d'autres contacts entre le Secrétaire général et le Président des Etats-Unis leur permettra de discuter des conflits régionaux, à commencer par le conflit régional du Moyen-Orient. Peut-être n'aurons-nous plus besoin ainsi de venir si souvent au Conseil de sécurité.

En ce qui vous concerne personnellement, Monsieur le Président, nous avons toute confiance en votre sagesse et en votre compétence pour mener à bien les délibérations du Conseil.

Nous tenons également à exprimer notre reconnaissance au représentant du Japon pour la manière exemplaire dont il a dirigé les travaux du Conseil de sécurité pendant le mois de novembre, en particulier lorsqu'il a représenté le Conseil à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien.

Enfin, je voudrais remercier tous ceux qui ont voté pour, ou même contre, - parce qu'un jour ceux qui ont voté contre comprendront que nous constituons un facteur - notre participation car, comme on l'a dit à plusieurs reprises, des délibérations sans l'OLP, cela reviendrait à voter sur le sable.

Alors que je me rendais dans la salle du Conseil, j'ai entendu sans le vouloir les commentaires suivants : "Pourquoi nous a-t-on fait venir ici?", a demandé quelqu'un. "Ils veulent crier", a-t-on répondu. Non, Monsieur le Président, nous

M. Terzi (OLP)

ne sommes pas ici pour crier. Nous sommes ici pour parler au Conseil d'une question très grave. Les gens que j'ai entendus ont dit : "S'ils veulent résoudre le problème, eh bien, qu'ils luttent". Je puis les assurer que notre peuple fait tout ce qu'il peut pour résister contre la puissance occupante, par tous les moyens dont il dispose, qu'il s'agisse de pierres ou de bouteilles vides. Nous n'avons pas renoncé à la lutte, à la lutte légitime, contre l'occupation et contre le déni de nos droits.

Mais pourquoi sommes-nous ici? Premièrement, parce que nous savons que le Conseil de sécurité a, en maintes occasions, réaffirmé que la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre s'applique aux Palestiniens et aux habitants des autres territoires arabes occupés par Israël depuis 1967, y compris Jérusalem. C'est une décision prise par le Conseil à l'égard de la puissance occupante. Mais nous sommes également ici parce que le Conseil a une responsabilité. La Convention stipule :

**"Les Hautes Parties contractantes s'engagent à respecter et à faire respecter la présente Convention en toutes circonstances." (Quatrième Convention de Genève, art. I)**

C'est précisément là que la responsabilité du Conseil de sécurité, je veux dire de tous les membres du Conseil de sécurité, s'exerce au mieux. Est-ce que le Conseil de sécurité assure véritablement le respect de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949?

Nous ne sommes pas ici pour crier. Nous ne sommes pas ici pour renoncer à notre combat. Nous sommes ici pour exercer un droit, un droit reconnu aux termes de conventions.

Il est quelque peu curieux que le Conseil ait dû se réunir le 8 décembre l'année dernière pour examiner la violation, par la puissance occupante, des droits du peuple palestinien vivant sous occupation israélienne. D'aucuns pourraient se dire que ce n'est qu'une coïncidence; que ce n'est pas ainsi que se passent les choses. Nous savons tous que la semaine dernière l'Assemblée générale a adopté, par une majorité de 63 voix contre une, une résolution demandant la convocation d'une conférence internationale de paix, conformément aux dispositions de la résolution 38/58 C de l'Assemblée générale, qui dit très clairement que la meilleure façon - si ce n'est la seule - pour amener la paix, est de convoquer une conférence internationale de paix à laquelle participerait sur un pied d'égalité et avec des droits égaux l'Organisation de libération de la Palestine.

M. Terzi (OLP)

Le Secrétaire général, dans son rapport relatant ses initiatives, dit très clairement que l'obstacle majeur aux efforts qu'il a déployés pendant l'année a été la position du Gouvernement d'Israël dans son ensemble ou la position de certains de ses membres. Le Gouvernement israélien ne peut accepter le principe d'une conférence internationale pour amener la paix dans la région et il a rejeté l'idée d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient.

En outre, nous savons que pas plus tard que la semaine dernière l'Assemblée générale a adopté plusieurs résolutions dans lesquelles elle condamne Israël pour ses pratiques à l'encontre des populations des territoires occupés. Je cite :

"Condamne les politiques et pratiques israéliennes dirigées contre les élèves, étudiants et enseignants palestiniens des écoles, universités et autres établissements d'enseignement dans les territoires palestiniens occupés, en particulier le tir à balles sur des étudiants sans défense, qui provoque de nombreuses pertes." (Résolution 42/160 G, par. 2)

Cette résolution a été adoptée par l'Assemblée générale il y a quelques jours seulement. Comment Israël a-t-il réagi? En ouvrant à nouveau le feu sur des étudiants, des enfants et des femmes dans les territoires occupés, au mépris total des obligations qui lui incombent de veiller à la sécurité de ces gens et des obligations que lui confèrent la quatrième Convention de Genève. C'est là que le Conseil de sécurité a la responsabilité de veiller à ce qu'Israël respecte et applique ces dispositions. Le Conseil de sécurité s'est maintes et maintes fois prononcé sur les pratiques israéliennes, déplorant que l'armée israélienne ait ouvert le feu, faisant des morts et des blessés parmi des étudiants sans défense. Le Secrétaire général a maintes et maintes fois exhorté Israël à se conformer immédiatement et strictement à la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre.



M. Terzi (OLP)

Mais est-ce qu'Israël a tenu compte de cette demande? A-t-il répondu à l'appel du Conseil de sécurité? Non. Et pourquoi? La raison en est pensons-nous que le Conseil de sécurité devrait prendre des mesures plus vigoureuses au lieu de se contenter de demander à Israël de respecter sans délai et scrupuleusement la Convention de Genève.

Le 8 décembre, un poste de contrôle israélien dans la région de Gaza a arrêté une voiture qui transportait des civils, des Palestiniens, très probablement des travailleurs qui franchissaient la ligne verte afin de gagner quelques sous pour leur famille. A ce point de contrôle, en l'occurrence militaire, les Israéliens ont ouvert le feu. Quatre personnes ont été tuées et neuf autres ont été blessées. La puissance d'occupation israélienne a immédiatement imposé un couvre-feu. Mais ces quatre victimes devaient être enterrées et les funérailles sont devenues une manifestation de protestation contre les brutalités des néo-fascistes de la Puissance d'occupation. Les blessés ont été amenés dans les hôpitaux, dont celui de Leï Shifa à Gaza. L'armée israélienne insatisfaite, s'est rendue à l'hôpital avec ses blindés afin d'arracher ces personnes de leurs lits et de les conduire dans des lieux de détention. L'armée a converti l'hôpital en une sorte de poste militaire.

Les Palestiniens sont des êtres humains. Ils ne peuvent tout simplement pas accepter la reddition. Par conséquent, ils manifestent davantage contre les brutalités de la force d'occupation. Ces brutalités se poursuivent et s'intensifient. Le 10 décembre, il y a eu d'autres morts. Je ne vais pas donner lecture du New York Times, mais le 11 décembre - c'est-à-dire aujourd'hui - le nombre des Palestiniens tués par les balles de l'armée israélienne a augmenté. Le vendredi 11 décembre, quatre autres Palestiniens ont été abattus, dont un enfant de 9 ans qui est mort des blessures subies le 10 décembre à Khan Yunis. Les victimes ont été abattues dans le camp de réfugiés de Balata. Nous sommes surpris de ne pas avoir encore entendu parler de ces incidents, qui se sont produits dans le camp situé près de Naplouse au nord de Jérusalem, par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Les soldats israéliens ont ouvert le feu sur des citoyens qui manifestaient après la prière de vendredi midi. Il est inutile d'expliquer que les Musulmans ont leur "messe du dimanche" ou leur "service du Sabbat" le vendredi midi. Alors qu'ils sortaient de la mosquée en protestant contre la politique

M. Terzi (OLP)

d'occupation de la poigne de fer, ils se sont heurtés aux balles de l'armée. Un gamin de 17 ans, un autre de 11 ans et une jeune fille de 17 ans ont été tués pendant cette fusillade barbare. Des dizaines de Palestiniens ont été tués et blessés dans ce que certaines sources ont décrit comme le massacre du camp de Balata.

Il semble que les Palestiniens soient la cible choisie des massacres - Deir Yassin, Kafr Kasim, Sabra et Chatila - et maintenant Balata. Au moins 20 personnes dans le camp ont été blessées. L'armée israélienne a pris d'assaut le Women's Hospital à Naplouse, a arrêté les parents des morts et des blessés et a ensuite encerclé l'hôpital d'un cordon de troupes. D'après les dernières informations, le camp de réfugiés de Balata fait maintenant l'objet d'un couvre-feu très strict.

Les forces israéliennes ont empêché les ambulances de se rendre jusqu'au camp et d'évacuer les blessés. Des soldats israéliens ont tiré plusieurs salves nourries, et les gens dans le camp ont demandé à la Croix-Rouge internationale d'intervenir et d'aider à l'évacuation des blessés. Les gens dans le camp de réfugiés demandaient de l'aide. Ils demandaient des dons du sang, mais l'armée israélienne a empêché les donneurs de sang d'entrer dans les hôpitaux. Pis encore, les soldats israéliens ont fait irruption dans le bloc hospitalier et ont ouvert le feu sur les gens.

Il y a d'autres hôpitaux dans le district de Naplouse qui ont fait l'objet d'un traitement semblable par l'armée d'occupation. L'hôpital Rafidiya à Naplouse et le Women's Union Hospital sont considérés comme des zones de guerre par plusieurs témoins oculaires.

Selon le dernier rapport que nous avons reçu - aujourd'hui à midi ou 20 heures à Naplouse - les forces israéliennes interdisaient toujours aux ambulances l'accès aux hôpitaux et les unités du Département des incendies n'avaient pas la permission d'entrer pour évacuer les blessés. Voilà ce qui s'est passé aujourd'hui. Si je devais énumérer tous ces actes criminels et faire rapport sur chacun d'eux nous pourrions passer le reste de la soirée dans cette salle, mais je n'en citerai que quelques-uns.

Le 27 novembre, le Gouverneur militaire israélien du Camp de Jabalya a convoqué les imams - les prêtres ou les pasteurs de la mosquée - et les a avertis de ne faire aucun discours politique durant les prières. Les imams ont répondu que les discours étaient conformes à la Sainte Constitution et au Coran. Cet avertissement a été vu comme une tentative de réprimer l'agitation suite à l'ordre

M. Terzi (OLP)

de déportation du cheikh Hardi. Les Israéliens ont déporté ou expulsé le cheikh de la mosquée et ils espèrent simplement qu'on va les en remercier. Nous donnons l'assurance à tous ceux ici présents que nous nous en garderons bien et que nous continuerons à lutter avec les moyens qu'ils utilisent eux-mêmes.

Le 30 novembre, il a été rapporté que des étudiants de Ramallah et d'El Bireh se sont mis en grève. Pourquoi? Les Nations Unies célébraient au même moment la Journée de solidarité avec le peuple palestinien; il était donc normal que les Palestiniens célèbrent eux aussi la Journée internationale de solidarité. Ces étudiants ne faisaient que se conformer à une décision de l'Assemblée générale et remplir leurs obligations et devoirs nationaux. Les soldats israéliens ont pris position à l'entrée de plusieurs écoles. A Hebron, des manifestations ont éclaté à l'école polytechnique et les étudiants ont lancé des slogans en faveur de leur lutte et de leur représentant, l'OLP, bien entendu.

M. Terzi (OLP)

L'armée israélienne a assiégé le collège d'Hébron et utilisé du gaz lacrymogène contre les étudiants.

Dans la bande de Gaza - il s'agit toujours du 30 novembre -, des manifestations estudiantines ont éclaté en plusieurs endroits. Les forces israéliennes sont arrivées, ont ouvert le feu et matraqué les étudiants.

Le 1er décembre, une centaine d'habitants de Bethléem ont été convoqués par le gouverneur militaire de Bethléem. Ils ont été interrogés individuellement par le chef adjoint de l'administration civile.

A Gaza, le Comité militaire d'appel a confirmé la décision administrative de détention prise à l'encontre de plusieurs personnes.

A Naplouse - et je me réfère toujours au 1er décembre -, les forces militaires ont fait irruption dans l'hôpital de Rafidiya et ont arrêté deux jeunes qui y avaient admis après avoir été blessés par balles par les forces israéliennes dans le camp de réfugiés de Balata. Les médecins de l'hôpital ont fait valoir que si ces jeunes étaient arrêtés, leur vie serait en danger. Mais ils ont protesté en vain. Naturellement, pour ces néo-fascistes, ces sionistes racistes, le s.a.q arabe est bon marché. Mais les Arabes ne se plieront pas à leur volonté.

Le 3 décembre, le commandant israélien de la région centrale a donné l'ordre d'expulser un résident du camp de Jenin et un étudiant de l'université de Najah.

Je mentionne ces actes brutaux, criminels, perpétrés par la puissance occupante pour montrer qu'il y a une limite à la patience de ceux qui subissent l'occupation étrangère.

La radio israélienne a annoncé aujourd'hui que la résistance s'intensifie dans la bande de Gaza, à Naplouse, ainsi que dans la banlieue de Jérusalem. Des sources, dans le territoire palestinien occupé, ont signalé que la situation est très grave et qu'un couvre-feu a été imposé dans les camps de réfugiés - notamment dans le camp situé près de Naplouse, où se trouvent 15 000 réfugiés. Notre peuple utilise des armes primitives - des pierres et des bouteilles vides - mais il lutte; il ne se contente pas de crier sa douleur.

Mais ce qu'il y a de réellement inhumain dans cette situation, c'est que la puissance occupante interdit aux parents des Palestiniens morts de les enterrer. Que font alors les parents, les familles de ces morts? Eh bien, ils se rendent furtivement dans les hôpitaux et "volent" les dépouilles de leurs bien-aimés, afin de leur donner des obsèques convenables. Mais les forces d'occupation,

M. Terzi (OLP)

dans leurs chars, font irruption dans les maisons des camps de réfugiés et cherchent les corps des victimes décédées. Si elles en trouvent, elles imposent l'heure et le lieu de l'enterrement des victimes.

Tout cela n'est pas fortuit. Le commandant des forces d'occupation de la région centrale, un certain général Amran, a fait clairement comprendre, dans l'une de ses déclarations, qu'il continuerait d'utiliser des instruments de mort pour faire face aux Palestiniens. Il a brandi la menace que ses soldats ouvriraient le feu contre quiconque oserait manifester contre l'occupation.

Mais pourquoi ne pas écouter tout simplement ce que disent les médias israéliens eux-mêmes? Le journal Ha'aretz a signalé qu'un certain Yussi Reilin, directeur politique au Ministère des affaires étrangères israélien, avait déclaré : J'ai le sentiment, plus que jamais auparavant, que la situation actuelle est, dans une grande mesure, semblable à celle qui régnait à la veille de la guerre de 1973". On lit encore dans l'article que la psychose de sécurité et la tension politique pourraient bien provoquer un nouvel affrontement dans la région. Ainsi donc la presse israélienne, nous avertit que ces événements pourraient conduire à un nouvel affrontement important dans la région. Le fait que la puissance occupante a envoyé de nouvelles troupes dans la région de Gaza, en particulier, pour y réprimer la révolte de la population, corrobore cette nouvelle.

Selon Devar, autre journal israélien, un grand nombre d'unités de l'armée israélienne sont entrées dans la région de Gaza où elles sont censées réprimer par la force tout soulèvement qui pourrait survenir à Gaza ou dans d'autres régions de la Rive occidentale.

Selon Al Hamishmar, encore un autre journal israélien, un responsable militaire israélien a dit : "Nous sommes devant une situation très grave. Nous devons nous rendre compte que nous sommes confrontés à une situation particulièrement aiguë et complexe et que nous sommes assis sur un baril de poudre".

On comprendra de ce qui précède que nous sommes venus devant le Conseil de sécurité dans l'intention d'attirer l'attention de tous sur la situation telle qu'elle existe, mais également pour indiquer les conséquences qui pourraient en découler.

M. Terzi (OLP)

Il n'est que naturel que l'occupation engendre la résistance. Cette résistance se manifeste à des degrés divers de violence. Mais, je dirais que la cause première de cette chaîne de violence - je ne parlerai pas de "cycle" - est la perpétuation de l'occupation. Naturellement, il est facile d'indiquer la cure et le remède : mettez un terme à l'occupation et il n'y aura plus de résistance et donc plus de violence. Mais la question que nous nous posons ici est : que devons-nous faire en attendant?

M. Terzi (OLP)

La résistance à cette occupation a été unanimement acceptée et reconnue comme légitime par une décision prise par l'Assemblée générale. Je pense à la résolution 40/61. Dans le même sens, cette résistance s'accroît au fur et à mesure que les espoirs d'un règlement pacifique s'amenuisent. Nous devons poser une question : est-ce que notre peuple ne peut pas avoir une lueur d'espoir d'un règlement pacifique? C'est que, compte tenu de sa déception et de l'arrogance de la puissance occupante, nous devons nous attendre à la poursuite de la violence - ce qui veut dire, nous en sommes persuadés, qu'il faut examiner sous un nouvel angle le mandat confié au Secrétaire général. Il faut accélérer le processus. Pour ce faire, il faut que ceux qui ont rejeté ces efforts de paix - car c'est là le principal obstacle - réagissent de façon positive. Bien sûr, il y a également des ramifications politiques, mais la résistance est un résultat de l'occupation; la situation est elle-même un résultat de l'occupation.

Que faut-il faire? Voilà précisément ce que le Conseil doit décider. Est-ce que le Conseil doit se contenter de déplorer vigoureusement la situation et de demander à Israël d'annuler ou d'abandonner sa politique? La Charte des Nations Unies prévoit-elle d'autres recours? Je suis certain que les sages fondateurs de la Charte des Nations Unies ont prévu le cas où certains Etats Membres ne respecteraient pas les décisions prises par le Conseil de sécurité. Je pense aux chapitres précis de la Charte concernant l'imposition de sanctions. Combien de temps encore les Nations Unies, - qui ont créé ce monstre appelé Israël, cet enfant gâté de la communauté internationale, - combien de temps encore le Conseil de sécurité des Nations Unies permettra-t-il ces actes criminels qui rappellent le néo-fascisme? Le sang de nos femmes et de nos enfants est sacré et précieux. Il ne doit pas être versé en vain.

Une fois encore, je répète que nous continuons d'escompter que le Conseil prendra des mesures immédiates pour mettre un terme aux activités brutales qui sont perpétrées à l'heure actuelle et assumera sa responsabilité en mettant fin à l'occupation et nous rapprochera d'une paix globale, telle qu'elle est demandée dans les résolutions de l'Assemblée générale.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Je remercie le représentant de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) pour les aimables paroles qu'il m'a adressées.

Le Président

L'orateur suivant est M. Massamba Sarré, représentant du Sénégal et Président du Comité spécial pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. SARRE (Sénégal), Président du Comité spécial pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de décembre. Connaissant vos qualités de diplomate rompu aux relations internationales et votre attachement aux idéaux de notre organisation, je demeure persuadé que nos travaux seront couronnés de succès, d'autant que votre pays vient de signer avec les Etats-Unis d'Amérique un accord historique qui, j'en suis sûr, constitue une approche dans la consolidation de la paix et de la sécurité internationales.

Par la même occasion, nous rendons hommage à votre prédécesseur, S. E. M. Kikuchi, Représentant permanent du Japon, pour la manière exemplaire dont il a dirigé les travaux du Conseil de sécurité pendant le mois de novembre.

Je voudrais enfin remercier tous les membres du Conseil pour m'avoir autorisé, en ma qualité de président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, à participer à ce débat sur les événements graves des derniers jours et sur les pratiques israéliennes à l'encontre de la population dans les territoires palestiniens occupés.

La détérioration de la situation dans les territoires occupés est des plus préoccupantes, car elle touche directement non seulement le devenir de la population palestinienne mais également la paix et la sécurité internationales. Dans la lettre, Monsieur le Président, que je viens de vous adresser, je vous ai donné des renseignements sur les incidents qui viennent de se produire dans les territoires palestiniens occupés.

Selon United International Press et Associated Press, les troupes israéliennes, durant les troubles qui ont eu lieu dans la bande de Gaza, tout au long de la journée du 9 décembre 1987, ont ouvert le feu sur de jeunes Palestiniens, faisant deux morts et 18 blessés. Les étudiants manifestaient à la suite de la mort de quatre Palestiniens tués dans un accident de route qui, ont-ils dit, avait été provoqué par un camion israélien pour venger un homme d'affaires poignardé à Gaza le 6 décembre. Quatre des jeunes blessés au cours de la manifestation seraient dans un état critique à l'hôpital de Shifa, où les



M. Sarré

manifestants rassemblés dans la cour ont été par la suite attaqués par des hélicoptères israéliens qui ont lâché des bombes lacrymogènes sur la foule. Plusieurs membres des forces de l'ordre ont également été blessés au cours de ces manifestations. De nombreuses écoles et boutiques de la bande de Gaza sont restées fermées et des centaines de Palestiniens ne sont pas allés travailler en Israël en raison de ces manifestations.

Selon le New York Times et toujours United Press International, les manifestations généralisées qui se sont déroulées sur la Rive occidentale et à Gaza ont donné lieu à des affrontements avec des soldats israéliens. Le 10 décembre, un jeune Palestinien a été tué et une douzaine d'autres blessés et, selon les mêmes sources, au camp de réfugiés de Kalandia, au nord de Jérusalem, 23 étudiants qui avaient hissé des drapeaux palestiniens au cours d'une manifestation ont été arrêtés. Douze autres personnes ont été blessées au cours d'affrontements avec la police. De nombreux étudiants qui avaient inhalé des gaz lacrymogènes ont dû par la suite être hospitalisés.

Reuter rapporte qu'un jeune Palestinien de 11 ans, originaire de la ville de Khan Yunis, dans la bande de Gaza, est mort après avoir été blessé à la tête par balle par des soldats israéliens au cours de manifestations anti-israéliennes. Selon Reuter et United Press International, le 11 décembre, les troupes israéliennes ont ouvert le feu sur des manifestants de camps de réfugiés de Balata, sur la Rive occidentale, tuant quatre Palestiniens et en blessant 30 autres. Reuters rapporte également qu'à Jérusalem, les autorités militaires avaient détenu en prison sans jugement pendant six mois le chef du Syndicat des journalistes arabes et interdit pendant 10 jours la distribution sur la Rive occidentale du quotidien Al-Fajr.

M. Sarré

Monsieur le Président, il vous souvient que lors du débat à la présente session, toutes les délégations qui y ont pris part n'ont pas manqué de soulever la question palestinienne et la nécessité de lui trouver une solution globale, juste et durable. Il est remarquable de constater également que la passion et la subjectivité auxquelles nous étions habitués ont cédé la place à la raison et à l'objectivité. Cette nouvelle approche de la question devrait nous reconforter et nous inciter à nous attacher désormais à traduire en actes concrets le dénominateur commun sur lequel nous sommes tous presque d'accord, à savoir l'organisation d'une conférence internationale pour la paix au Moyen-Orient.

Le Secrétaire général de notre organisation, dans son rapport publié sous la cote A/42/714 nous y invite, et, je le cite :

" ... La communauté internationale semble généralement convenir que la convocation d'une telle conférence sous les auspices des Nations Unies, offre les meilleures chances de négocier avec succès un règlement global du conflit arabo-israélien. De plus, ma décision de faire un effort particulier cette année-ci a reçu l'appui des dirigeants de toutes les parties au conflit. Ces deux facteurs - appui international et soutien des parties - ont constitué une base importante pour les diverses séries de consultations qui ont déjà eu lieu et ils seront sans nul doute d'une importance cruciale pour de futurs progrès.

... Je suis encouragé de constater que le climat politique s'est amélioré depuis l'an dernier, comme le prouvent à la fois la fréquence et le niveau des contacts entre les membres permanents du Conseil de sécurité ainsi qu'entre ceux-ci et les parties. Je suis encouragé aussi par le fait que l'idée d'une conférence internationale sous les auspices des Nations Unies a retenu l'attention prioritaire des parties arabes au conflit et a fait l'objet d'un vif débat en Israël. Ces tendances positives, ainsi que le consensus international croissant en faveur de la convocation rapide d'une conférence, nous font l'obligation de consolider les fondations déjà mises en place et de pousser plus avant." (A/42/714, par. 32 et 34)

Sur la base des considérations que voilà et qui sont l'aboutissement d'un long processus d'approche, et en nous basant sur les principes et objectifs de notre charte, rien ne devrait plus nous empêcher d'atteindre enfin notre objectif, à savoir l'instauration de la paix au Moyen-Orient par l'établissement des droits inaliénables du peuple palestinien, à savoir le droit à l'autodétermination et le

M. Sarré

droit à l'indépendance. Et ceux qui pourraient soulever cette question préalable, c'est-à-dire le droit à l'existence de tous les Etats de la région, je voudrais les renvoyer au paragraphe 3, alinéa f) de la Déclaration de Genève qui dispose et je cite : "le droit à l'existence de tous les Etats de la région à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues dans la justice et dans la sécurité pour tous".

L'Assemblée générale vient, il y a à peine deux heures, d'adopter à une écrasante majorité quatre résolutions sur le Moyen-Orient. On y relève notamment un appel à la raison, à la modération, à l'attachement renouvelé aux principes et objectifs de la Charte des Nations Unies afin de trouver une solution juste, durable et globale à la question du Moyen-Orient et à celle de la Palestine. Dans cette approche, il est préconisé la convocation de la conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient. Comme je le disais d'ailleurs tout à l'heure, cette conférence, aboutissement d'un long processus de négociations entre les membres de notre organisation, vient d'être reconfirmée par 121 voix lors de l'examen de la question de Palestine.

Il vous souvient également qu'en présentant devant l'Assemblée le rapport de notre comité, j'ai déclaré que si l'ONU tardait à trouver une solution à la question de Palestine, la violence allait s'accroître au point de menacer la paix et la stabilité dans la région, voire dans le monde. Les événements, hélas, qui viennent de se produire dans les territoires occupés, viennent de nous le confirmer.

En l'absence d'une solution juste et durable de la question de Palestine, la tension et la violence ne feront que croître dans les territoires palestiniens occupés et dans les autres territoires arabes également occupés, y compris Jérusalem. Aussi notre comité n'a-t-il cessé de souligner que la situation ne ferait qu'empirer tant que les droits inaliénables du peuple palestinien ne seraient pas satisfaits.

L'Organisation des Nations Unies a indéniablement la responsabilité d'assumer la réalisation de ces droits ainsi que la protection des Palestiniens dans les territoires occupés. Nous considérons qu'il appartient maintenant au Conseil de sécurité de donner suite aux recommandations adoptées par consensus à la Conférence internationale sur la question de Palestine tenue à Genève en septembre 1963 et approuvées à maintes reprises par une majorité toujours plus nombreuse à

M. Sarré

l'Assemblée générale en faveur notamment de la conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient. Nous tenons à rappeler une fois encore que ces recommandations sont objectivement fondées sur les principes de base internationalement reconnus touchant le problème palestinien, noeud du conflit arabo-israélien.

La communauté internationale estime que la convocation de cette conférence est désormais une nécessité urgente. Cette opinion s'est exprimée non seulement au Centre de l'Organisation des Nations Unies, mais également dans les décisions d'un grand nombre d'autres organisations intergouvernementales comme la Ligue des Etats arabes, l'Organisation de la Conférence islamique, le Mouvement des pays non alignés et la Déclaration de la Communauté économique européenne, et plus près de nous, la récente Conférence au sommet des pays arabes tenue à Amman.

Au nom, donc, du Comité, je tiens à souligner que la question de Palestine a atteint une phase critique. Nous demandons instamment que l'on redouble d'efforts pour apporter une solution juste et durable à cette question et pour mettre fin à la situation inacceptable du peuple palestinien. A cet égard, le Comité est convaincu que la conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, qui bénéficie d'un soutien quasi unanime, offre à toutes les parties intéressées de vastes possibilités de participation aux négociations qui devraient conduire à une solution juste et durable de la question et, devant la dégradation croissante de la situation dans les territoires occupés, comme vient d'ailleurs de le décrire M. l'Ambassadeur Terzi, nous devons redoubler d'efforts, et nous faisons appel au Conseil de sécurité afin qu'il prenne les mesures appropriées pour relancer la politique de dialogue entre toutes les parties intéressées pour mettre fin à cette situation tragique qui dure depuis plus de 40 ans.

Comme je le disais la semaine dernière, il est temps qu'on instaure la paix des braves. Elle ne devra pas être exclusivement arabe ou israélienne, elle devra plutôt être arabo-israélienne, à savoir une paix fondée sur des négociations sincères, objectives, sous les auspices des Nations Unies. Il est de notre devoir et, surtout, du devoir du Conseil de sécurité, garant de la paix et de la sécurité internationales, de saisir cette occasion, triste au demeurant, pour favoriser la convocation de cette conférence internationale, la seule voie appropriée et opportune pour instaurer une paix durable au Moyen-Orient. Je suis sûr que la semaine qui vient de s'écouler et qui a été marquée, d'une part, par un attachement

M. Sarré

indéfectible de la communauté internationale aux principes de la Charte des Nations Unies, à travers ce que nous avons entendu sur la question du Moyen-Orient lors de la célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, comme lors du débat sur la question de Palestine et sur celle du Moyen-Orient, devra retenir plus particulièrement l'attention du Conseil de sécurité. Encore une fois, humblement, au nom du Comité, je lance un appel aux augustes membres du Conseil de sécurité afin qu'ils se réassument pour que la paix puisse revenir au Moyen-Orient.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Je remercie le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien des paroles aimables qu'il m'a adressées.

J'informe les membres du Conseil que je viens de recevoir une lettre du représentant d'Israël dans laquelle il demande à être invité à participer à l'examen de la question de l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique habituelle, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter le représentant d'Israël à participer à la discussion, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Netanyahu (Israël) occupe le siège qui lui est réservé sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : J'invite le représentant d'Israël à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. NETANYAHU (Israël) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Je suis certain que vous vous acquitterez de vos devoirs de manière exemplaire tout comme votre prédécesseur, l'Ambassadeur Kikuchi, s'est acquitté des siens.

J'ai sous les yeux la lettre du Représentant permanent du Yémen démocratique, qui a demandé, en sa qualité de président du Groupe arabe pour le mois en cours, une réunion immédiate du Conseil de sécurité. C'est vendredi soir, il est 20 heures, et la première question qui, je le sais, se présente à l'esprit de chacun est la suivante : pourquoi cette convocation soudaine du Conseil de sécurité, l'instance suprême et la plus importante des Nations Unies, pourquoi cette convocation si rapide? Il est vrai qu'il y a des guerres majeures qui font rage à l'heure actuelle; ce n'est pas pour essayer de les résoudre que le Conseil est réuni ce soir. Peut-être est-ce à cause de toutes ces vies perdues, car c'est vrai qu'il y en a. Mais je ne me souviens pas d'une convocation semblable, en fait, par le représentant du Yémen démocratique, lorsque plus de 10 000 personnes ont été massacrées dans son propre pays en décembre 1985. Je ne me souviens pas qu'il y ait eu une convocation, rapide ou non, du Conseil de sécurité par un autre membre de la Ligue arabe, l'Arabie saoudite, au moment où éclataient les émeutes à

M. Netanyahu (Israël)

La Mecque, au cours desquelles 402 personnes ont été tuées et 640 blessées. Je ne me souviens pas qu'il y ait eu une réunion du Conseil de sécurité au moment où il y avait des émeutes à l'Université de Jabluk en Jordanie avec des étudiants tués, non pas un mot.

Et pas un mot non plus, en fait, de l'OLP, ce même OLP qui soulève tant de ces questions. C'est l'OLP, qui a fait massacrer des milliers de ses propres membres dans les camps de réfugiés, "massacrés" est un terme qui revient constamment, des milliers de personnes massacrées, d'abord par la Syrie, je ne me souviens pas qu'il y ait eu une réunion du Conseil de sécurité, et dans les camps de guerre, les camps de guerre intra-muros entre les différentes factions de l'OLP et les Libanais. Je ne me souviens pas qu'il y ait eu une réunion du Conseil de sécurité convoquée à la hâte ou non.

Or, il pose la question : pourquoi cette réunion a-t-elle été convoquée aujourd'hui de façon si abrupte? Le moment choisi de la journée pourrait nous éclairer. Aujourd'hui n'est pas une journée accidentelle. Il est important de comprendre une série de dates qui ont abouti à aujourd'hui, y compris la date d'aujourd'hui, pour comprendre à quel point est ridicule le caractère spontané de ces récents incidents violents. La dernière chose qu'ils soient, ces incidents, et je souligne "dernière", c'est d'être spontanés. Je rappellerai qu'il y a un an, exactement la même chose s'était produite : une période de calme relatif, un début de tension au cours du mois de novembre, puis, de violents incidents avaient éclaté et la convocation d'une réunion du Conseil de sécurité le dernier jour des délibérations de l'Assemblée générale. Et maintenant, pourquoi le mois de novembre est-il important? C'est à cause de trois dates. La première est le 2 novembre, c'est l'anniversaire de la Déclaration Balfour. La seconde date, nouvelle cette année, c'est le 8 novembre, c'est la convocation du Sommet arabe d'Amman. Et la troisième, qui, une fois de plus, est un anniversaire, est le 29 novembre, date de la résolution de partage. Pourquoi citer ces dates? Parce que, pour chacune de ces dates, l'OLP a publié des ordres particuliers aux Arabes palestiniens en leur demandant de provoquer des émeutes, d'inciter à la violence et à la terreur. Et je puis ajouter la quatrième date, qui est la date d'aujourd'hui, qui est le vingtième anniversaire et "anniversaire" est un mot bizarre pour une organisation qui se

M. Netanyahu (Israël)

consacre au meurtre et à l'assassinat, la vingtième année, jour pour jour, qui marque la création du Front populaire de libération de la Palestine, qui lui aussi a lancé des appels à la violence, à la terreur et aux émeutes.

Il est important de comprendre que durant le mois de novembre, et en décembre aussi, il y a eu une escalade. Récemment, nous avons eu des bombes placées sur la voie ferrée de Tel-Aviv-Haifa, heureusement personne n'a été blessé. Nous avons Schlomo Saker, civil israélien, qui faisait ses courses dans un marché arabe, il a été poignardé il y a quelques jours. Il y a eu de nombreux incidents terroristes dont on ne rend pas compte parce que c'est interdit; on les étouffe avant qu'ils naient lieu et ce n'est pas faute d'essayer, car ils essaient, mais ils ne réussissent pas, alors, on n'entend pas parler de ces événements qui restent des tentatives.

Mais au-delà de tout cela et en plus de tout, il y a bien sûr, les appels à la violence, aux soulèvements et notamment des actes de provocation dirigés contre la population si réceptive des jeunes adolescents, organisés et orchestrés parfaitement. Parlons de spontanéité!

En dépit de cela, je dois dire que quelquefois, même l'OLP peut être aidée dans cette campagne sinistre et l'aide qu'ils ont reçue, au cours de la série d'événements dont nous parlons ici a été soulignée par un accident de la circulation. Il y a quelques jours, à Jabaliya un camionneur israélien a perdu le contrôle de son véhicule qui a quitté la route en tuant quatre piétons, des Arabes palestiniens. Comme vous pouvez l'imaginer, ces sortes d'accidents se produisent sur toutes les routes d'Israël et nous avons, je regrette de le dire, un nombre important d'accidents.

Ce que l'OLP a laissé entendre à cette date c'est le bobard énorme qui, je dois le dire, a couru comme une traînée de poudre à Gaza, en Judée-Samarie, que ceci n'était pas un accident de la circulation mais un assassinat délibéré.



M. Netanyahu (Israël)

Cela a permis de porter à son paroxysme la campagne de violence qui était déjà en cours. Un coup de chance, si vous voulez.

Nous avons, et tout pays a, en vertu du droit international, une règle très simple et claire. La première responsabilité de tout gouvernement, militaire ou civil, est de faire respecter l'ordre et la légalité. Cette responsabilité est particulièrement importante car la plupart de ces attaques ont été et sont encore dirigées contre d'innocents passants, Juifs comme Arabes. En fait, nous avons attrapé hier le terroriste responsable d'avoir abattu - non, soyons spécifiques, d'avoir brûlé vive une famille. Ce terroriste avait jeté un cocktail molotov, une bouteille pleine d'explosifs, sur une voiture qui passait. La voiture transportait la famille Moses, c'est-à-dire un mari et sa femme avec leurs enfants. La femme et l'un des enfants ont été brûlés vifs. Nous avons attrapé cet homme. Il essayait de faire sauter une voiture. Nous avons donc un véritable problème à l'intérieur des frontières d'Israël et dans les territoires. Nous sommes en présence d'une campagne délibérée de terreur, que nous avons généralement pu contrôler avec succès, mais l'OLP s'emploie à l'attiser depuis six semaines.

Les descriptions des événements qui se sont passés ici se fondent sur des informations de presse non corroborées et d'autres renseignements sans documents à l'appui. Bien que nous n'ayons eu que très peu de temps pour traiter de cette question, je puis dire au Conseil, après un coup d'oeil rapide, que les documents qui lui ont été présentés contiennent de pures inventions.

Laissez-moi donner un exemple en ce qui concerne la question des hôpitaux. Il s'agit là d'un pur mensonge. Malheureusement, au cours du maintien de l'ordre et de la légalité, il peut y avoir des accidents. Nos troupes ont l'ordre strict de ne pas tirer, en fait de ne pas utiliser leurs armes, à moins qu'elles n'aient absolument aucun autre recours, qu'elles aient déjà des blessés ou que leurs vies soient menacées. Quand vous êtes entourés de plusieurs centaines d'hommes armés de barres de fer, de cocktails molotov et d'autres armes, votre vie est parfois en danger. Israël déplore toute perte de vie qui a pu se produire et Israël continuera de faire ce qu'il peut avec ses forces de sécurité pour assurer qu'il y ait aussi peu de morts que possible, mais quand, parfois, survient un malheureux incident, nous prenons soin des victimes. En fait, lors de ces incidents, nous avons emmené les blessés dans des hôpitaux locaux et dans deux autres hôpitaux du voisinage, à l'hôpital d'Ashkelon et à l'hôpital Sirocka à Beersheba. De sorte que ce que le Conseil a entendu dire, entre autres, n'est que pur mensonge.

M. Netanyahu (Israël)

Ce que j'ai décrit, et ce qui, à mon avis, explique ce dont nous sommes témoins ce soir suit un schéma très simple. Ce schéma se répète depuis plus d'une année, en fait depuis deux ans. Je n'ai pas eu le temps de vérifier si ce schéma se répétait depuis trois ans, mais je le ferai. En tout cas, il s'agit ici d'un schéma sur deux ans. L'OLP incite à la violence. La violence entraîne des pertes chez les Arabes et chez les Juifs. L'OLP demande ensuite la convocation du Conseil de sécurité pour discuter, non simplement de la violence, mais des maux de l'occupation. C'est une progression naturelle. La question du statut politique de Gaza et de la Judée-Samarie ne justifierait probablement pas une séance de nuit tardive, rapide ou non, un vendredi soir, mais puisque l'on a soulevé la question, qu'il me soit permis d'en traiter très brièvement.

La réalisation d'un tel règlement est en effet un problème complexe. Ce n'est pas simple. Mais c'est un objectif souhaitable. Parvenir à une solution pacifique, à un règlement politique pacifique, est exactement ce que nous souhaitons. La raison pour laquelle nous n'y sommes pas arrivés n'a rien à voir avec les griefs en jeu. Ces griefs peuvent être surmontés. Ils sont difficiles, complexes même, mais ils ne sont pas impossibles à surmonter. Il n'y a rien dans le conflit arabo-israélien qui soit au-delà d'une solution, ni la question des réfugiés, ni celle des frontières. Tout cela peut être négocié. Des questions d'une complexité bien plus grande ont été négociées avec succès au cours de ces 100 dernières années, notamment pendant la dernière moitié du siècle. Cinquante millions de réfugiés ont été réinsérés dans des conditions beaucoup plus difficiles. La raison pour laquelle nous ne réglons pas ces problèmes, c'est que l'OLP, comme ses prédécesseurs sous le Mufti, qui avait fait un pacte avec Hitler, ne cherchait pas une solution. Elle cherchait la liquidation. Dès le début le problème a été, non pas que les Arabes Palestiniens n'avaient pas d'Etat, mais que les Juifs en avaient un. C'est cela qui a été et qui reste la source du conflit. C'est la première raison pour laquelle l'OLP se dressera et refusera, résistera et entravera toute tentative de paix et y fera obstruction, car elle n'est pas attachée à la paix, mais veut la destruction de l'Etat juif.

La deuxième raison est une raison d'argent. L'OLP est une grosse affaire. C'est une bonne affaire. Nombreux sont ceux qui vivent des centaines de millions de dollars qu'ils reçoivent annuellement d'Arabie saoudite et d'ailleurs, qui versent cet argent dans les coffres de l'OLP. Il y a à présent toute une série de

M. Netanyahu (Israël)

gens, de groupes et de dirigeants qui appartiennent aux organisations terroristes les plus riches de l'histoire et qui ont un intérêt bien compris à maintenir en vie la cause pour laquelle ils se battent. C'est dans leur propre intérêt. Une solution mettrait une fin rapide à tout cela.

La troisième raison avait été bien comprise par Dostoïevski il y a 100 ans. Il dit que si vous avez un groupe de cinq terroristes et que vous persuadez quatre d'entre eux que le cinquième a renié leur cause, ils le tueront. Une fois qu'ils l'auront tué, ils seront enfermés dans un cercle sanglant dont ils ne pourront s'échapper. C'est exactement à cela que nous assistons ici. Ce ne sont pas seulement les Juifs qui sont victimes de ce terrorisme. En fait, beaucoup plus d'Arabes que de Juifs ont été tués par l'OLP. Tout récemment, par exemple, un homme comme Safa Al Mazri, le maire de Naplouse, a été assassiné par l'OLP parce qu'il songeait à un règlement politique.

La question d'un règlement politique a été soulevée ici. Un règlement politique n'intéresse pas l'OLP. La paix ne l'intéresse pas. Tout l'intéresse, sauf un règlement et la paix. C'est quelque chose de beaucoup plus concret qui l'intéresse, à savoir empêcher jusqu'à l'amélioration du statut des réfugiés. Je ne fais pas illusion à leur statut juridique, mais à leur statut en termes physiques. Le Gouvernement israélien a avancé de nombreuses propositions visant à réinsérer les réfugiés, à apporter de grandes améliorations à la qualité du logement, etc. Qui s'y est opposé? L'OLP. L'OLP a dit que "c'était un changement inacceptable dans la qualité de la vie". Nous sommes allés de l'avant et avons apporté quelques-uns de ces "changements inacceptables", tels que l'électrification, de nouveaux logements, de nouvelles routes, des améliorations dans les domaines de l'agriculture et des pêcheries, des améliorations dans le système bancaire, des améliorations dans la manière de vivre et dans les conditions de santé et d'éducation des réfugiés. L'OLP s'est opposée à toute amélioration dans le statu quo. Elle a encouragé toute occasion de le bouleverser, car ce qu'elle veut, c'est le conflit, l'affrontement, la violence et la terreur.

Récemment, nous avons cru qu'il y avait une lueur d'empoi et qu'un changement serait apporté à cette situation, à cette mainmise de l'OLP sur le processus politique qui paralyse le conflit arabo-israélien depuis le début de ce siècle. Nous avons pensé qu'il y avait une ouverture. Cette idée a surgi à la suite d'une indication donnée à la Conférence au sommet d'Amman, où nous avons vu que l'OLP était pour la première fois traitée en quantité négligeable, comme elle mérite de l'être, par les pays arabes.

M. Netanyahu (Israël)

Il est évident que ce à quoi nous avons assisté ces six dernières semaines, c'est que, à travers ses propres exhortations et ses provocations, l'OLP essaie d'éviter la conclusion à laquelle sont apparemment parvenus de nombreux leaders arabes à Amman, qu'ils le disent directement ou indirectement. Ce que représentent les récents événements et, plus important, la réunion du Conseil de ce soir, c'est une tentative de l'OLP pour se sortir de sa condition d'inimportance, d'impuissance et de perte de prestige. La véritable question est la suivante : est-ce que c'est au Conseil de sécurité de leur conférer l'importance qu'ils n'ont pas? Je pense qu'il ne fait aucun doute que c'est la dernière tâche pour laquelle cet organe est taillé.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Je remercie le représentant d'Israël des aimables paroles qu'il m'a adressées.

Je donne la parole au représentant de l'Organisation de libération de la Palestine, qui a demandé à intervenir dans l'exercice du droit de réponse.

M. TERZI (Organisation de libération de la Palestine) (interprétation de l'anglais) : Il est parfois bien difficile de comprendre en quoi le fait que l'armée israélienne a tiré sur des étudiants pourrait représenter une provocation de la part de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP). Nous n'avons que trop entendu dire que ce qui se passe dans le territoire palestinien occupé serait une réponse aux appels de l'OLP. Je suppose que les membres du Conseil se demandent si l'OLP jouit réellement d'un tel appui de la part des Palestiniens sous occupation. Si tel est le cas, pourquoi alors ne pas traiter avec elle? Notre peuple des territoires occupés a fait savoir très clairement qu'il appuyait et reconnaissait l'OLP comme étant son seul représentant légitime.

Ce n'est pas nous qui avons provoqué la convocation du Conseil ce soir. Ce sont les actes criminels et brutaux de l'armée israélienne, qui ont entraîné le meurtre de sang-froid d'un certain nombre d'étudiants et de femmes. Nous aurions préféré que cela ne se produise pas. Mais puisque l'armée israélienne a ainsi montré les dents en appliquant cette politique de la "main de fer" contre notre peuple, comme je l'ai dit au début de mon intervention, nous avons estimé qu'il était du devoir du Conseil de sécurité de se pencher sur cette situation, étant donné la position prise par le Conseil selon laquelle la quatrième Convention de Genève s'applique à cette région et que les parties sont dans l'obligation de respecter et de garantir le respect des dispositions de ladite convention. C'est la raison pour laquelle nous sommes venus ici.

M. Terzi (OLP)

Qu'Israël ait véritablement un problème, nous en convenons. Nous savons qu'il a un problème essentiel. Israël ne parvient toujours pas à décider s'il est un Etat juif, un Etat des Juifs et qui est un Juif. A la fin du XXe siècle, Israël continue de se livrer à des discussions byzantines pour déterminer qui est Juif et qui ne l'est pas, qui appartient à l'Etat d'Israël et s'il doit être considéré comme un séfarade ou un ashkénaze. Nous savons qu'il a ces problèmes.

Mais le principal problème d'Israël, c'est d'être une puissance occupante. Une puissance occupante a des obligations qui découlent de sa position de puissance occupante. Je pense qu'Israël sait qu'il est le seul Etat Membre de cette organisation qui ait été stigmatisé comme puissance occupante. C'est le problème auquel est confronté Israël. C'est le problème qui fait que presque 30 % des jeunes générations israéliennes sont constamment sous les armes. L'occupation est quelque chose qui coûte vraiment très cher. La seule solution est d'y mettre fin.

Tout soldat qui appartient à une puissance occupante voit sa vie menacée. Après tout, les populations occupées ne vont pas dérouler le tapis rouge devant lui; elles ne vont pas fraterniser avec un soldat des forces d'occupation.

Je me souviens que, pendant mon service au cours de la seconde guerre mondiale, nous avions pour instructions de ne pas fraterniser avec les populations occupées en Europe. Je ne contenterai de dire aux Israéliens qu'ils ne doivent pas espérer fraterniser parce que la résistance contre leur présence dans son propre pays est la tâche première du peuple occupé.

Nous ne pouvons pas concevoir qu'il puisse y avoir des civils israéliens dans les territoires occupés. Après tout, il est interdit à une puissance occupante de transférer sa population civile dans les zones occupées. En outre, tout simple citoyen israélien des jeunes générations est membre des forces armées, qu'il porte l'uniforme ou soit dans la réserve, de sorte qu'on pourrait dire qu'il n'y a pas de civils. Et, tout d'abord, ils ne devraient pas se trouver là-bas, dans les territoires occupés. On ne peut vraiment pas admettre cette provocation.

Est-ce qu'on peut vraiment se demander si les Palestiniens qui vivent dans les territoires occupés cherchent un meilleur aliment pour chien ou s'ils veulent vivre dans une cage dorée? Ils veulent être libres d'exercer leurs droits politiques. Combien de réfugiés palestiniens ont été autorisés à rentrer dans leurs foyers? Plus de 2 millions d'entre nous se voient refuser le droit et la possibilité de

M. Terzi (OLP)

retourner vivre en paix dans leurs propres maisons. Nous ne demandons pas qu'on remplace les tentes par des huttes. Ce que nous voulons, c'est retourner en territoire palestinien et y vivre en paix.

L'OLP n'a pas besoin qu'on vienne à sa rescousse.

Je me demande si nous devons croire le Secrétaire général lorsqu'il nous dit que c'est le Gouvernement israélien qui est le principal obstacle à la paix. Il y a là un défi. Le Secrétaire général s'est employé à mettre toutes les parties en présence à la table de négociation pour qu'elles parviennent à une paix globale. Qui a rejeté cela? L'OLP, lors de la réunion de notre Conseil national, en avril, a accepté à l'unanimité cette approche. Nous aurions de beaucoup préféré que ce conseil soit le lieu où seraient engagées des négociations pour la paix. Je le répète : il y a là un défi. Si quelqu'un veut négocier la paix, qu'il vienne s'asseoir à cette table. Nous souscrivons pleinement à ce point de vue.

M. Terzi (OLP)

Nous voulons épargner à nos enfants et aux enfants qui vivent dans nos maisons la menace de l'élimination. Nous voulons éviter à une quatrième génération de Palestiniens de vivre dans un Etat de garnison appelé Israël ou de vivre dans des camps de réfugiés. Nous voulons qu'ils vivent tous dans la paix et l'harmonie dans leurs propres foyers.

L'OLP ne cherche pas à se dérober. L'OLP a prouvé de toutes les manières possibles qu'elle cherche une solution pacifique, un règlement politique. D'ailleurs, c'est à Amman que l'OLP a insisté pour que cette question soit examinée à la réunion au sommet, qui, à l'origine, devait être un sommet extraordinaire consacré à l'examen d'une seule question, celle de la guerre entre l'Iran et l'Iraq et de la situation dans le Golfe.

Nous ne tenons pas du tout à rouvrir les dossiers de la collaboration avec les nazis, mais l'Irgun Zvai Leumi, qui est le parti de M. Begin et de ses acolytes, a déclaré publiquement qu'ils auraient dû s'allier avec Hitler parce qu'ils avaient des intérêts communs. Et des personnes renommées et respectées comme le professeur Albert Einstein n'ont pas hésité à faire publier un grand encart publicitaire dans The New York Times pour demander que Begin et ses acolytes, qui étaient nazis, ne soient pas autorisés à profaner le sol des Etats-Unis.

Nous sommes ici pour traiter d'une question urgente, qui résulte d'une occupation qui n'en finit pas. Nous espérons que ce conseil se réunira un jour, et le plus tôt sera le mieux, pour réfléchir aux voies et moyens d'établir une paix durable et de faire de cette table, non plus une table d'accusations, mais une table de négociations positives.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Il n'y a plus d'orateurs inscrits. La prochaine séance du Conseil de sécurité consacrée à l'examen du point inscrit à l'ordre du jour aura lieu lundi 14 décembre 1987, dans l'après-midi. L'heure en sera annoncée plus tard.

Je rappelle aux membres du Conseil que, comme nous en avons convenu, nous nous réunirons également lundi pour examiner la question de la prorogation du mandat de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre.

La séance est levée à 20 h 35.